

Procédure de prise en compte des personnes en situation de handicap

1- Objet du mode opératoire

Ce mode opératoire décrit les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'offre de formation.

2- Référent handicap et système documentaire

Le référent handicap est spécifié sur le site internet Formation d'Agroof (<https://agroof.net/formation/>) dans l'organigramme fonctionnel, sur les bulletins d'inscription /programme, et dans les contrats avec des intervenants externes.

Si un lieu fermé de formation n'est pas aux normes d'accessibilité aux PMR, ceci est spécifié dans le programme de formation.

Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie Agroof pour faciliter l'accès ou réorienter des handicapés est connu du référent handicap et l'ensemble des ressources documentaires sont stockées dans Google Drive\2. Formation\2.0 ADM\Handicap

3- Nature du handicap et types de réponses mobilisables

Cliquer sur les liens pour afficher les fiches détaillées :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-08/AGEFIPH-DEPLIANT-Quest-ce-que-le-handicap_WEB-personnalisable_0.pdf

Agroof conseille au stagiaire de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques, afin de préparer son accueil.

Nature du handicap	Réponses possibles
Moteur	Les salles que nous utilisons répondent aux normes de sécurité des Établissements Recevant du Public. Sur le terrain, nous faisons en sorte de mettre à disposition une personne de soutien.
Maladies invalidantes	Nous porterons une attention particulière à respecter le rythme du stagiaire, à trouver le moyen de s'adapter à ses difficultés et à l'intégrer dans le groupe.
Psychique	
Cognitif	
Auditif	Le module elearning est en cours de sous-titrage. Location d'une salle équipée d'une boucle magnétique en cas de besoin.
Visuel	Documentation adaptée aux besoins avec une police adéquate, des contrastes de couleurs

4- Modalités de mise en œuvre

Etape 1 – Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap

Cette étape doit permettre au référent handicap d'Agrooof de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur.

Etape 2 – Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

Etape 3 – Faire le relais avec le prescripteur/référent (si existant)

5- Réseau

- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes handicapées) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Site web: <https://handicap.gard.fr/>

Adresse : 176 Boulevard du Président Salvador Allende- 30000 Nîmes.

Téléphone : 04.66.05.42.00

Mail : mdph@gard.fr

- **Cap Emploi** : pour les demandeurs en recherche d'emploi

Site web : <https://www.capemploi-30.com/>

Adresse : 183 rue Guy Maupassant - 30000 Nîmes

Téléphone : 04 66 68 99 70

Mail : secretariat@capemploi30.fr

- **CRFH** (Centre de Ressources Formation handicap) : Chargé de mettre en œuvre la Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées.

Site web : <https://crfh-handicap.fr/>

Tél. : (+33)5 57 29 20 12

Email : accueil@crfh-handicap.fr

- **Agefiph** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées)

Site web : <https://www.agefiph.fr/occitanie>

Adresse : Immeuble Antalya - 119 Avenue Jacques Cartier - 34967 Montpellier

Tél : 08 00 11 10 09

[Dispositifs d'aide formations courtes](#) => condition : statut RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée ([liste conventionnée avec l'Agefiph](#))

6- Matériel mis à disposition

- Présentiel :
 - Bureaux d'Anduze accessibles par ascenseur, avec sanitaires adaptés.
 - Vidéoprojecteur avec possibilité de contrastes.
- Distanciel :
 - Plateforme avec contrastes de couleurs, ergonomie appropriée, épuration du code pour la lecture audio du site.

7- Sensibilisation du personnel

Interne – à l'embauche – connaissance du référent handicap

Dans le contrat de sous traitance